



INFORMATION COMMUNALE

www.labrillaz.ch



Mon dernier mot

Chère Citoyenne,
Cher Citoyen,

Vous m'avez bien lue : je m'adresse à vous pour la dernière fois en tant que syndique. A la fin de l'année, je redeviendrai conseillère communale en toute sérénité, car ma décision a été mûrement réfléchie, d'autant qu'elle se veut à la fois citoyenne et personnelle. Et donc, éminemment positive et optimiste.

Une décision citoyenne, parce que c'est quand les choses vont bien qu'il faut savoir tirer sa révérence. Pour preuve, au sein du conseil communal, la nouvelle équipe s'est très vite mise en place et elle assume pleinement sa fonction. La collégialité y est instinctivement respectée, ce qui donne de facto à chacun le privilège d'attribuer une hypothétique erreur à quelqu'un d'autre que soi-même ! Trêve de plaisanterie, le tournus reste une spécialité de la démocratie suisse puisqu'il concerne le Conseil fédéral lui-même...

Une décision personnelle, car la fonction de syndique demande une disponibilité à toute épreuve : loin de moi l'idée de m'en plaindre, l'expérience vécue a été aussi passionnante qu'enrichissante. Mais il faut savoir répondre à plein temps à ses exigences, moi qui exerce déjà une activité professionnelle à huitante pour cent. J'en tire donc les conséquences sans état d'âme, car je ne souhaite pas, dans les nombreux dicastères que je gère, devenir « la dame qui fait tout à la dernière minute ! »

Ainsi, aux citoyennes et aux citoyens, j'avoue que je suis fière et honorée d'avoir été syndique d'une si belle commune comme la nôtre. Je le prends pour un privilège. Au personnel communal, aux représentants des sociétés locales et tous autres interlocuteurs, je leur dis merci du fond du cœur pour leur bienveillance. J'en garde un respectueux souvenir.

Nul n'est irremplaçable, selon la formule consacrée, mais je suis surtout heureuse d'avoir un successeur parfait pour cette mission : la transition en toute harmonie est assurée.

Bien à vous et vive notre commune !

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 11 décembre 2017 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny.**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2017**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
3. **Budget 2018**
 - 3.1. **Présentation du budget de fonctionnement**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 3.2. **Réfection du mur du cimetière de Lentigny**
 - 3.2.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.3. **Plan d'aménagement local : dépassement de crédit**
 - 3.3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.4. **Budgets de fonctionnement et d'investissements**
 - 3.4.1. Rapport de la commission financière
 - 3.4.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
4. **Reprise des infrastructures du quartier Pra Chevalley art. 818 RF secteur Lentigny**
5. **Règlement scolaire : approbation**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
6. **Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modification des statuts**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
7. **Divers**

Le Conseil communal

**BUDGET
DE FONCTIONNEMENT
2018**

Budget de fonctionnement 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	698'914.00	143'100.00	699'604.00	179'560.00	641'050.44	205'951.65
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	126'650.00		141'280.00	5'000.00	125'906.95	2'391.90
02.	ADMINISTRATION GENERALE	572'264.00	143'100.00	558'324.00	174'560.00	515'143.49	203'559.75
1.	ORDRE PUBLIC	233'234.15	139'800.00	224'829.00	134'220.00	197'311.75	107'915.40
10	PROTECTION JURIDIQUE			7'540.00		7'540.00	
12.	JUSTICE	45'544.00		41'229.00		47'102.70	
14.	POLICE DU FEU	94'505.00	55'000.00	70'800.00	38'100.00	87'415.75	61'094.55
15.	MILITAIRE	1'590.00		2'710.00	120.00	634.70	6.90
16.	PROTECTION CIVILE	89'273.65	84'800.00	100'300.00	96'000.00	52'363.10	46'812.20
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'321.50		2'250.00		2'255.50	1.75
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'807'606.05	1'631'197.40	4'508'229.75	2'509'095.90	4'247'966.90	2'428'841.15
20.	ECOLEES	3'807'606.05	1'631'197.40	4'508'229.75	2'509'095.90	4'247'966.90	2'428'841.15
200.	ECOLE ENFANTINE	151'159.75		149'515.05		141'896.40	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'063'102.35	563'411.30	2'409'043.70	932'794.70	2'264'634.05	917'906.80
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	146'220.00	115'050.00	126'430.00	116'615.00	131'738.45	129'866.85
220.	ECOLEES SPECIALISEES	357'068.35		331'879.80		303'253.30	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	15'600.00		15'600.00		15'487.05	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	43'372.00		16'700.00	625.00	12'379.75	2'489.60
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	11'375.00	5'885.00	12'575.00	12'575.00	12'277.10	12'277.10
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	163'967.50	132'255.00	167'450.00	167'450.00	144'751.40	144'751.40
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	475'781.10	457'291.10	903'830.20	903'830.20	879'842.40	879'842.40
292.	BUS (CS)	293'500.00	293'500.00	290'000.00	290'000.00	279'025.85	279'025.85
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	12'380.00	4'525.00	10'716.00	10'716.00	8'868.35	8'868.35
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS)	60'420.00	55'000.00	60'430.00	60'430.00	44'386.60	44'386.60
295.	INFORMATIQUE (CS)	13'660.00	4'280.00	14'060.00	14'060.00	9'426.20	9'426.20

Budget de fonctionnement 2018

3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	195'476.30	22'500.00	181'264.95	22'794.50	155'618.15	22'621.65
30.	CULTURE	81'841.30		67'809.95	170.00	61'945.95	98.20
33.	PARC PUBLIC	48'625.00		48'875.00	124.50	30'341.70	64.60
34.	SPORT	19'560.00		24'000.00		24'004.50	368.85
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	45'450.00	22'500.00	40'580.00	22'500.00	39'326.00	22'090.00
4.	SANTE	689'340.90	14'000.00	644'232.55	14'037.00	628'840.10	29'032.15
40.	HOPITAUX	23'476.55		23'211.35	37.00	25'852.15	3'761.40
41.	HOMES MEDICALISES	490'877.20		468'644.75		453'674.70	4'169.00
44.	SOINS AMBULATOIRES	156'987.15		134'376.45		134'305.55	10'407.00
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	18'000.00	14'000.00	18'000.00	14'000.00	15'007.70	10'694.75
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'196'145.60	73'340.00	1'107'402.70	69'585.30	1'044'476.15	71'634.50
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'790.00		1'750.00		1'728.60
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	169'220.00		99'745.00	125.00	106'342.40	228.20
541.	ECOLE MATERNELLE	116'762.35	71'550.00	112'899.80	67'610.30	112'509.45	69'653.75
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	482'665.25		455'615.75		447'511.10	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'500.00		2'500.00		2'444.50	
58.	ASSISTANCE	424'998.00		436'642.15	100.00	375'668.70	23.95
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	602'664.65	106'000.00	614'439.05	138'172.00	559'037.50	141'688.85
61.	ROUTES CANTONALES	82'278.00		60'615.00		55'169.60	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	508'182.65	106'000.00	541'596.05	138'172.00	491'915.90	141'688.85
64	TRAFIC FERROVIAIRE	12'204.00		12'228.00		11'952.00	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'048'572.00	917'750.00	1'009'730.90	913'500.90	1'181'727.65	1'110'709.45
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	309'750.00	309'750.00	308'977.90	308'977.90	449'207.05	449'207.05
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	309'750.00	309'750.00	308'977.90	308'977.90	449'207.05	449'207.05
71.	PROTECTION DES EAUX	400'900.00	400'900.00	403'870.00	403'870.00	450'921.10	450'921.10
710.	COLLECTEURS ET STEP	400'900.00	400'900.00	208'470.00	208'470.00	248'745.00	248'745.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS			195'400.00	195'400.00	202'176.10	202'176.10

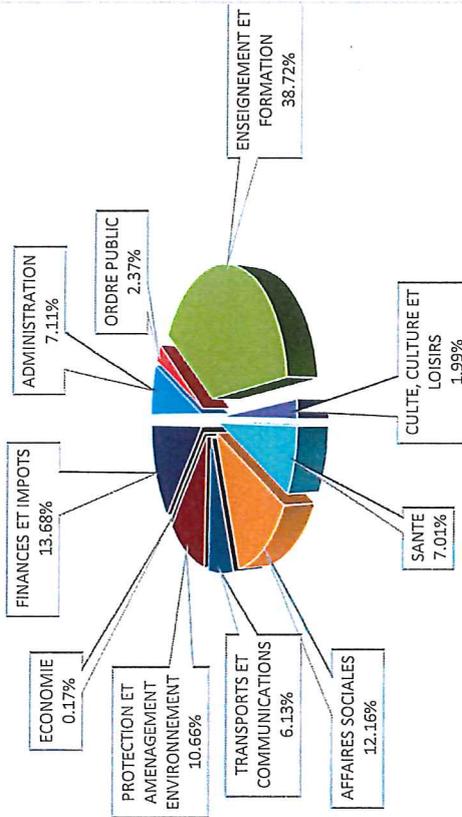
Budget de fonctionnement 2018

720.	ORDURES MENAGERES	170'300.00	170'300.00	166'970.00	166'970.00	169'611.05	169'611.05
740.	CIMETIERE	13'571.00	5'400.00	13'190.00	5'438.00	12'356.25	4'112.35
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	38'731.00	11'400.00	7'473.00	45.00	1'649.80	3'778.40
780.	PROTECTION DE LA NATURE	1'200.00		1'200.00		37.60	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	114'120.00	20'000.00	108'050.00	28'200.00	97'944.80	33'079.50
8.	ECONOMIE	16'662.35	1'600.00	22'601.00	58'061.00	16'727.20	257.85
80.	AGRICULTURE	720.00		526.00	15.00	298.10	225.85
81.	FORETS	15'942.35	1'600.00	22'075.00	58'046.00	16'429.10	32.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'345'055.15	6'839'777.15	1'396'816.70	6'492'161.15	2'659'555.83	7'315'388.15
90.	IMPOTS	67'348.00	5'747'670.00	78'665.00	5'431'450.00	85'279.60	5'957'712.09
930	PEREQUATION FINANCIERE		444'022.00		412'213.00		381'397.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'260'202.75	630'580.75	1'300'647.30	630'993.75	1'164'292.18	650'295.01
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	508'676.80	497'111.40	524'501.80	490'160.40	502'230.70	493'312.11
942.	BATIMENTS ECOLES	299'149.10	13'350.00	308'600.00	17'968.00	233'718.65	18'036.25
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	405'525.60	32'500.00	421'357.05	34'678.00	389'020.53	48'688.75
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	46'851.25	59'635.35	46'188.45	60'203.35	39'322.30	62'274.00
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'984.00		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	17'504.40	17'504.40	17'504.40	17'504.40	1'409'984.05	325'984.05

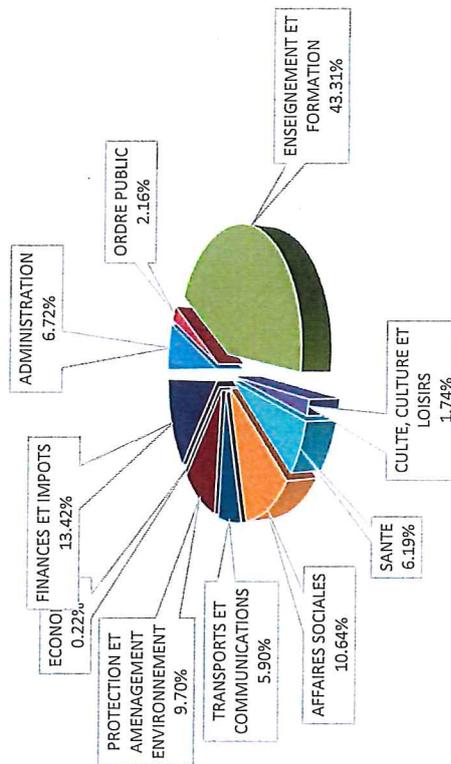
Récapitulatif du budget de fonctionnement 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	698'914.00	143'100.00	699'604.00	179'560.00	641'050.44	205'951.65
1.	ORDRE PUBLIC	233'234.15	139'800.00	224'829.00	134'220.00	197'311.75	107'915.40
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'807'606.05	1'631'197.40	4'508'229.75	2'509'095.90	4'247'966.90	2'428'841.15
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	195'476.30	22'500.00	181'264.95	22'794.50	155'618.15	22'621.65
4.	SANTÉ	689'340.90	14'000.00	644'232.55	14'037.00	628'840.10	29'032.15
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'196'145.60	73'340.00	1'107'402.70	69'585.30	1'044'476.15	71'634.50
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	602'664.65	106'000.00	614'439.05	138'172.00	559'037.50	141'688.85
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'048'572.00	917'750.00	1'009'730.90	913'500.90	1'181'727.65	1'110'709.45
8.	ECONOMIE	16'662.35	1'600.00	22'601.00	58'061.00	16'727.20	257.85
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'345'055.15	6'839'777.15	1'396'816.70	6'492'161.15	2'659'555.83	7'315'388.15
	TOTALISATION	9'833'671.15	9'889'064.55	10'409'150.60	10'531'187.75	11'332'311.67	11'434'040.80
	Résultat	55'393.40		122'037.15		101'729.13	

Budget 2018



Budget 2017



**BUDGET
DES INVESTISSEMENTS
2018**

Budget des investissements 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	56'020.80		334'000.00			
02.	ADMINISTRATION GENERALE	56'020.80		334'000.00			
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public	6'020.80		284'000.00			
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	50'000.00		50'000.00			
1.	ORDRE PUBLIC					196'998.70	227'689.35
14.	POLICE DU FEU					196'648.70	5'223.00
14.501.0	Taxe d'entrée ACC					175'626.00	
14.509.0	Achats de marchandises					21'022.70	
14.661.0	Subventions ECAB						5'223.00
15.	MILITAIRE					350.00	222'466.35
15.500.0	Assain. butte stand tir					350.00	
15.622.0	Participations reçues de tiers						34'603.35
15.660.0	Subventions fédérales						113'937.00
15.661.0	Subventions cantonales						73'926.00
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					3'797.30	
33.	PARC PUBLIC					3'797.30	
33.509.0	Places de jeux					3'797.30	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	296'564.00		1'047'000.00		321'338.00	15'000.00
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	296'564.00		1'047'000.00		321'338.00	15'000.00
62.500.2	Régularisation des emprises	19'305.40		15'000.00		27'395.55	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs					7'137.80	
62.501.00	Concept global de mobilité	47'215.65		70'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	37'112.40		700'000.00		20'155.35	

Budget des investissements 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	112'000.00		112'000.00			
62.501.93	ON Porte d'entrée					11'889.85	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	80'930.55		150'000.00		38'758.30	
62.506.0	Achat véhicules et machines					216'001.15	
62.606.0	Ventes de biens						15'000.00
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'833'977.10		3'192'000.00		769'112.80	308'960.70
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	40'148.10		152'000.00		70'819.15	114'604.65
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	40'148.10		152'000.00		70'819.15	114'604.65
700.501.02	Adduction d'eau En Salley					70'819.15	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	40'148.10		152'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						74'455.65
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						37'083.00
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						3'066.00
71.	PROTECTION DES EAUX	1'320'614.45		2'550'000.00		673'577.60	194'356.05
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	541'314.15		1'546'000.00		673'517.60	143'480.85
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	390'814.80		576'000.00			
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'499.35		970'000.00		634'352.20	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin					38'255.40	
710.501.92	Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE					910.00	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						143'480.85

Budget des investissements 2018

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	779'300.30		1'004'000.00		60.00	50'875.20
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur					60.00	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	160'296.30		364'000.00			
711.501.10	Canalisations Lovens	315'000.00		315'000.00			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	304'004.00		325'000.00			
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens						50'875.20
720.	ORDURES MENAGERES	323'214.55		340'000.00		24'716.05	
720.501.0	Achat de conteneurs					24'716.05	
720.501.3	Aménagement déchetterie	323'214.55		340'000.00			
740.	CIMETIERE	150'000.00		150'000.00			
740.501.0	Réfection du mur du cimetière	150'000.00		150'000.00			
9.	FINANCES ET IMPOTS	160'000.00		160'000.00		-1'291'246.80	-551'650.05
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	160'000.00		160'000.00		19'682.25	
942.	BATIMENTS ECOLES					19'682.25	
942.503.7	Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014					19'682.25	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	160'000.00		160'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	110'000.00		110'000.00			
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	50'000.00		50'000.00			
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-1'310'929.05	-551'650.05
999.590.0	Report charges investissements					-1'310'929.05	
999.690.0	Report produits investissements						-551'650.05
TOTAUX		2'346'561.90		4'733'000.00			
RESULTAT			2'346'561.90		4'733'000.00		

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

3. Budget 2018

Le budget 2018 laisse apparaître un excédent de produits de CHF 55'393.40, sur un total de charges de CHF 9'833'671.15. Le budget présenté est donc conforme à l'art. 87 al. 3 de la loi sur les communes qui précise que le budget de fonctionnement doit être équilibré.

Vous trouverez sur le site internet de la commune le détail des comptes et, ci-dessous, nous vous donnons quelques explications complémentaires, classées par dicastère.

01 Assemblée communale, conseil communal

Le conseil communal a décidé, pour l'année 2018, de regrouper l'ensemble des collaborateurs et des commissions au service de la commune pour un repas commun. Il s'agit d'une soixantaine de personnes qui se retrouveront au printemps.

02 Administration générale

Au niveau des salaires, le conseil communal a décidé l'engagement d'un responsable du service technique. Ce nouveau collaborateur débutera son activité le 1^{er} juillet 2018. Sous ce même poste, il a été prévu une éventuelle augmentation du temps de travail du personnel administratif de 20 %.

14 Police du feu

Le regroupement des corps des sapeurs-pompiers des communes de Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz a été accepté par l'Assemblée communale du 16 décembre 2015. Pour notre commune la répartition des frais pour 2018, basée sur l'effectif de la population, se chiffre à CHF 68'855. -- pour 1'983 habitants (statistique officielle de la population, dite légale, au 31.12.2016).

L'augmentation du produit de la taxe est basée sur l'entrée en vigueur en 2016 du nouveau "règlement organique du service de défense contre l'incendie et la lutte contre les éléments naturels" chapitre III, Art. 5.

15 Militaire

Pour des questions de simplification administrative, les jetons de présence du conseil communal, pour les dicastères 15 Militaire, 16 Protection civile et 173 Protection de la population, ont été regroupés sous ce chapitre.

16 Protection civile

Le conseil communal a décidé de rénover l'abri de protection civile de la buvette du terrain de football d'Onnens. Cet abri, actuellement utilisé comme vestiaire par le FC La Brillaz est dans un état de délabrement intense. Le conseil communal désire profiter de la réserve obligatoire constitué depuis plusieurs années. En effet, selon la nouvelle loi sur la protection civile,

adoptée par le Grand Conseil en décembre 2012, le solde des fonds de protection civile communaux, non utilisé dix ans après l'entrée en matière de cette loi, sera affecté aux comptes de l'Etat, destiné à la protection civile cantonale. Le FC La Brillaz participera également financièrement auxdits travaux de rénovation.

219 Accueil extrascolaire

Le personnel qui s'occupe des enfants dans le cadre de l'AES doit avoir suivi une formation. Une nouvelle accueillante a été engagée pour compléter l'équipe actuelle. Elle va commencer sa formation lors du prochain cursus en fin 2018. Cette formation est payée par la commune. Elle prend à charge le coût de CHF 3'800.00 pour cette formation, quant à l'accueillante, elle met à disposition gratuitement le temps nécessaire. Un montant de CHF 1'000.00 permettra l'organisation d'une formation continue pour le personnel de l'AES.

290 Administration scolaire

Deux salles de classe seront équipées d'écrans interactifs (Clevertouch) en remplacement des tableaux noirs. Il s'agit de la nouvelle génération de tableau blanc interactif (TBI). Le prix total de CHF 25'450.45 comprend la fourniture et la pose de deux tableaux pour les salles de classes 3 H et 4 H de l'école 1901.

30 Participation à la bibliothèque régionale d'Avry (BRA)

En raison du départ de la commune de Neyruz, la commission de gestion s'est penchée sur le moyen de financement de la part des communes partenaires. En effet, la participation actuelle de CHF 10.00 par habitant ne suffisait plus pour garantir le déficit.

Après de nombreuses discussions, la commission de gestion a décidé, d'une part d'augmenter le temps de travail de la responsable de 10 % et, d'autre part d'augmenter la participation des communes de CHF 2.00 par habitant soit CHF 12.00 pour 2018.

L'Assemblée générale a accepté, à l'unanimité, le budget 2018 tel que présenté. La participation des communes pour 11'316 habitants se monte donc à CHF 135'792.00, soit pour la commune de La Brillaz à CHF 23'796.00 pour 2018.

540 Protection de la jeunesse

A ce jour, 31 enfants sont placés dans 8 crèches différentes et 14 auprès d'assistantes parentales. Cela représente un chiffre important, tant au niveau du nombre que du coût, toutefois corroboré par les résultats de l'enquête des besoins en accueil extrafamilial dont les résultats vous sont présentés dans les pages suivantes. La subvention octroyée par la commune aux places d'accueil est calculée selon les revenus des parents. Actuellement, la détermination du tarif se fait par les différentes crèches selon leurs propres grilles tarifaires. En vue d'une uniformisation et d'une meilleure équité de traitement à l'égard des citoyens, des modifications au sujet de la détermination des tarifs auront lieu dans le courant de l'année 2018.

541 Ecole maternelle

Le déficit prévu, pour 2018, de l'école maternelle s'élève à CHF 45'212.35, en baisse de CHF 77.15 par rapport au budget 2017. Un tarif différencié est appliqué pour les habitants hors commune. L'école maternelle connaît toujours un vif succès et jouit, grâce à son animatrice, d'une excellente réputation.

62.301.0 Traitement du personnel édilitaire

Fort d'une expérience positive vécue dans le courant de cette dernière année, le conseil communal a décidé de créer un poste « emploi social ». Le but est de pouvoir proposer un contrat à durée déterminée, allant de trois à douze mois, aux personnes ayant besoin d'une aide pour trouver ou retrouver leur place dans le monde du travail. Les règles et critères pour pouvoir bénéficier de cette aide seront peaufinés dans les premiers mois de l'année avec pour objectif d'ouvrir ce nouveau poste de travail dans le courant du printemps.

700 Approvisionnement en eau

Une augmentation des charges liées à l'entretien et à la rénovation du réseau est relevée dans ce dicastère. Cette dernière est notamment due aux contrôles des fuites effectués durant l'année 2017.

Il est également prévu de procéder à une déviation partielle d'une conduite.

Vente et achat d'eau à l'AESO : les quotas dès 2018 ont été revus à la hausse. Le quota annuel minimum d'achat et de vente d'eau est ainsi de 135'000 m³.

Information complémentaire liée au budget de l'AESO : Suite à la réorganisation de son service technique, l'AESO a décidé de confier l'entretien et l'exploitation de son réseau de distribution à l'entreprise SINEF SA à Fribourg.

710 Collecteurs et STEP

La mise en place d'un Géoportail permettra de centraliser toutes les informations de nos infrastructures, comme les collecteurs d'eaux claires et usées (première étape) et par la suite d'y ajouter l'eau potable, les routes et les infrastructures sur la même base de données. Les informations seront consultables en ligne. Un montant de CHF 12'000.00 est prévu pour la mise en place de ce Géoportail.

Le rejet des eaux claires au ruisseau de la Bagne nécessite aujourd'hui l'évaluation de la pertinence de la construction de bassins de rétention (comme prévu dans le PGEE). Afin d'éviter de porter préjudice au cours d'eau, il est nécessaire d'étudier les impacts liés à ces futurs rejets afin d'y apporter des solutions. La stratégie utilisée et souhaitée par le canton de Fribourg est une approche de type immersion à l'aide de la directive STORM. En se basant sur les effets perçus sur le milieu récepteur plutôt que sur le rejet, le résultat permet généralement de trouver une solution avec un meilleur rapport coût/efficacité et parfaitement en ligne avec les objectifs fixés par les autorités. Un montant de CHF 36'000.00 est prévu pour réaliser l'étude STORM.

750 Correction des eaux et endiguements

Le ruisseau de la Petite Arbogne dans sa partie supérieure (Rte du Sécheron – Rte cantonale Lentigny/Corserey) demande un curage et une mise au profil de manière à garantir le bon drainage des terres agricoles qui le bordent. Ces travaux qui comprennent également quelques plantations sont estimés à CHF 28'000.00.

Le canal qui relie les deux étangs de la Briqueterie nécessite également un curage. Coût estimé CHF 10'000.00.

Dans les deux cas, le Service cantonal de l'environnement SEn - Section Lacs et Cours d'eaux subventionne ces travaux à hauteur de 30%, soit CHF 11'400.00.

790 Aménagement du territoire

Le poste "Honoraires des urbanistes et géomètres" est relatif aux honoraires des spécialistes qui sont impliqués en matière de constructions et d'aménagement du territoire.

Pour ce qui concerne le géomètre, ce dernier intervient en fournissant à la commune les informations qui sont en relation avec le cadastre, en particulier, il tient ce dernier à jour. Il met aussi à la disposition de l'urbaniste les données nécessaires à son travail. Le montant prévu au budget comprend les honoraires de notre géomètre en relation avec toutes les tâches qui sont réalisées dans le domaine des constructions et de l'aménagement.

L'urbaniste est mandaté exclusivement en relation avec notre plan d'aménagement local (PAL). Un inventaire des surfaces, sises en zone à bâtir, qui sont encore actuellement libres de construction, de même que les surfaces sur lesquelles un potentiel de construction existe, a été réalisé. Au vu du nombre important de constructions nouvelles qui ont concerné notre commune, il n'est pas surprenant de constater que les surfaces en question se sont considérablement réduites au cours de ces dernières années. Il est question de procéder dans un certain laps de temps à une révision de notre PAL. Le montant prévu au budget comprend les honoraires d'un urbaniste en relation avec la définition de la suite à donner à notre PAL.

90 Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Une statistique fiscale de la période 2015 a été établie par le Service cantonal des contributions et correspond à l'état des taxations notifiées à la date du 30 août 2017. Dès l'année 2015, les estimations des recettes des personnes physiques comprennent les incidences financières liées à la mise en application du programme de mesures structurelles et d'économie élaboré par le Conseil d'Etat.

Ainsi, entre les années 2015 et 2018, le potentiel de l'impôt cantonal de base progresse de 6,7 % pour l'impôt sur le revenu et de 9,3 % pour l'impôt sur la fortune.

Par mesure de prudence nous n'avons, par contre, pas tenu compte de la totalité de l'augmentation de notre population de 2015 à 2017.

930 Péréquation financière

Pour 2018 le montant total réparti pour l'ensemble du canton est de CHF 29,61 millions pour la péréquation des ressources et de CHF 14,81 millions pour la péréquation des besoins.

Le montant total que recevra notre commune pour la péréquation des ressources et des besoins est de CHF 444'022.00, soit CHF 31'809.00 de plus que pour l'année 2017.

942 Bâtiments écoles

Pour 2018, il est nécessaire de remplacer les fenêtres et les stores du rez de l'école 1901 à Lentigny.

Les fenêtres sont en fin de vie. Elles coulent et depuis quelque temps nous les maintenons en service. De plus, les stores incorporés entre les deux vitrages sont hors service laissant passer le soleil. Les occupants des salles doivent faire avec les moyens du bord en mettant des toiles devant les fenêtres.

Le remplacement des fenêtres peut se faire sans incidence sur les futures transformations de l'école.

943 Autres bâtiments administratifs

L'augmentation provient essentiellement des soucis que nous avons avec la gestion du chauffage et de la ventilation. Nous devons remplacer le Display de gestion et deux pompes. Il est également prévu de remplacer les galets de roulement pour l'ascenseur et la mise aux normes pour la transmission de l'alarme GSM.

Budget des investissements

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par l'Assemblée communale, soit des crédits d'engagement, sur lesquels l'Assemblée communale se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements 2018 par catégorie de crédits.

1. Crédits liés

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Ils figurent au budget sans être sujets à quelque modification que ce soit.

- Aucun investissement prévu pour 2018

2. Crédits de paiement

Les crédits de paiement concernent des investissements d'ores et déjà acceptés par l'Assemblée communale.

02.500.0	Achats de terrains zone d'intérêts public	Fr.	6'020.80
02.506.00	Achat machines, mobilier et informatique	Fr.	50'000.00
62.500.2	Régularisation des emprises	Fr.	19'305.40
62.501.00	Concept global de mobilité	Fr.	47'215.65
62.501.8	ON crédit étude + réfection route de Lovens	Fr.	37'112.40
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village)	Fr.	112'000.00
62.501.94	LE piste cyclable Lentigny - Chénens	Fr.	80'930.55
700.501.04	Adduction d'eau route de Lovens	Fr.	40'148.10
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	Fr.	390'814.80
710.501.01	Construction collecteurs, liaison AESC	Fr.	150'499.35
711.501.02	Collecteur route de Lovens	Fr.	160'296.30
711.501.10	Canalisations Lovens	Fr.	315'000.00
711.501.5	Epurateur Fin d'Avau-centre village séparatif 02	Fr.	304'004.00
720.501.3	Aménagement déchetterie	Fr.	323'214.55
944.503.0	Bâtiment école Onnens	Fr.	110'000.00
944.503.1	Bâtiment école Onnens en copropriété	Fr.	50'000.00
Total des crédits de paiement		Fr.	2'196'561.90

3. Crédits d'engagement

Les crédits d'engagement concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par l'Assemblée communale lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

740.501.0	Réfection du mur du cimetière	Fr.	150'000.00
Total des crédits d'engagements		Fr.	150'000.00
Total du budget des investissements 2018		Fr.	2'346'561.90

Lors de l'Assemblée du 11 décembre 2017, un objet sera soumis au vote, à savoir la réfection du mur du cimetière de Lentigny pour un montant de CHF 150'000.00.

L'Assemblée communale est invitée à approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2018.

3.2 Réfection du mur et aménagements – Cimetière de Lentigny

Le mur d'enceinte du cimetière de Lentigny montre des signes inquiétants de vieillissement avec des fissures de part et d'autre et un éboulement partiel de sa base sur son côté ouest. Il est devenu impératif de procéder à une réfection pour éviter que la situation ne s'aggrave irrémédiablement.

Sur un autre plan, la création d'un chemin piétonnier en dur et faisant le pourtour de l'église permettra un accès plus aisé que le gravier qui recouvre actuellement l'entier du cimetière.

Quelques massifs arborisés et fleuris permettront de rendre ce lieu plus accueillant pour les personnes désirant s'y recueillir.

Le projet tel que prévu est devisé à CHF 150'000.- TTC

Son financement est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4% s'élève à CHF 6'000.00 et les intérêts de 2% à CHF 3'000.00

Le conseil communal vous invite à accepter le projet tel que présenté ainsi que le crédit y relatif.



3.3 Plan d'aménagement local (PAL), dépassement de crédit

Notre Commune dispose depuis 2013 d'un PAL approuvé par le Canton. Il convient de souligner que chaque Commune doit impérativement disposer d'un PAL et que ce dernier représente un outil indispensable pour la bonne réalisation des tâches relatives à l'aménagement du territoire et des constructions. Le dossier de PAL est constitué principalement du :

- plan d'affectation des zones (PAZ) ;
- règlement communal d'urbanisme (RCU) ;
- plan directeur (PD).

La fusion des 3 communes a contraint La Brillaz à procéder à la révision des 3 PAL qui correspondaient aux anciennes communes.

Afin de réaliser le travail nécessaire, lequel devait conduire à la mise à disposition d'un PAL unique, qui tiendrait compte, le mieux possible, des spécificités des 3 anciens PAL, 2 crédits ont été octroyés par l'Assemblée communale (ci-après : AC). Dans un premier temps, un montant de CHF 75'000.- a été accepté en 2003. En 2007, un crédit complémentaire de CHF 15'000.-, relatif à l'élaboration d'un Plan des énergies, a été proposé à l'AC, laquelle a accepté.

Au total un montant de CHF 90'000.- a été accepté par l'AC en relation avec la révision du PAL. Selon le décompte final effectué à fin octobre 2017, le montant total des dépenses est de CHF 249'204.30.

On constate donc que le crédit accepté a été très largement dépassé, d'un montant qui atteint CHF 159'204.30

Un contrôle des factures qui ont été payées montre que toutes correspondent à des tâches qui étaient nécessaires et qui sont en relation directe avec la révision du PAL.

Les éléments qui expliquent les dépassements sont principalement les suivants :

- De manière générale l'ampleur du travail nécessaire à la réunion des 3 anciens PAL et à l'harmonisation du contenu du document final a été nettement sous-estimée ;
- La procédure de révision a duré 9 ans, ce qui est extrêmement long ;
- Durant cet important laps de temps, la législation cantonale a évolué et les exigences du Canton se sont accrues. Il a été nécessaire d'adapter en conséquence le dossier de PAL ;
- Pour les raisons qui précèdent, ce sont au total 3 mises à l'enquête qui ont été nécessaires et un grand nombre d'oppositions ont été émises, lesquelles ont dû être traitées par notre Commune, avec l'aide du bureau d'urbanisme.
- Tant auprès du mandataire que des conseillers communaux responsables du dicastère de l'aménagement, de très nombreux changements de personnes ont eu lieu.

Même si, dans des conditions plus favorables, il aurait probablement été possible de réaliser le travail pour un coût moindre, le Conseil communal est d'avis que, si l'on tient compte des difficultés rencontrées et du résultat obtenu, le travail s'est globalement plutôt bien déroulé.

En revanche, le Conseil communal est contraint de reconnaître, au plan de la gestion financière du dossier, que les choses auraient dû se dérouler différemment. En effet, le fait que les crédits accordés par l'AC ne suffiraient pas à couvrir les dépenses nécessaires a été

connu dès 2008, soit après la première mise à l'enquête publique. Il aurait été à ce moment nécessaire d'informer l'AC et de solliciter de sa part un second crédit complémentaire.

Il faut, au sujet de ce qui précède, relever le fait que la Commission financière a été informée de l'existence d'un dépassement des crédits accordés par l'AC et de l'importance du dépassement. D'autre part, l'AC a été informée à plusieurs reprises du fait que les dépenses relatives à ce dossier excéderaient assez largement les crédits accordés. Enfin, fort de l'expérience acquise, le Conseil communal a depuis mis en place un système de suivi des coûts, lequel empêche que de telles dérives puissent exister.

Le financement du dépassement a été effectué par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve d'investissements.

Le Conseil communal demande à l'AC d'accepter un crédit complémentaire de CHF 159'204.30, montant qui correspond au dépassement de crédit relatif à l'approbation du PAL.

4. Reprise des infrastructures du quartier Pra Chevalley art. RF 818 Lentigny

Les premières discussions au sujet de la reprise des infrastructures du quartier de Pra Chevalley datent de 2001 déjà. Depuis lors, plusieurs épisodes ont alimenté le dossier, sans que jamais cela ne permette de le mener à son terme.

Les voyants sont aujourd'hui au vert et c'est sur la base d'un rapport d'expertise qui sera présenté lors de l'Assemblée communale que la reprise de ces infrastructures est soumise au vote des citoyens.

A noter qu'à courts et moyens termes, il ne sera engendré aucun frais pour la commune.

Le conseil communal vous invite à accepter la reprise des infrastructures du quartier Pra Chevalley à Lentigny.

5. Règlement scolaire de la Commune de La Brillaz

La nouvelle loi scolaire du 9 septembre 2014 introduit d'importants changements pour les communes. La mise en vigueur de la loi se fait de manière échelonnée. Le 1^{er} août 2018, la dernière échéance prévoit que les communes adaptent leur règlement scolaire. La mise en place d'un conseil des parents et la fin du subventionnement des transports scolaires prendront également effet au 1^{er} août 2018.

Le conseil communal n'a pas souhaité attendre l'adoption du règlement pour mettre en place un conseil des parents. Le rôle de ce dernier ne peut être comparé à l'ancienne commission scolaire. Il espère pouvoir mettre en place le conseil des parents dès le 1^{er} janvier 2018.

Le présent règlement s'inspire fortement du règlement scolaire-type mis à disposition par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Il a été élaboré en collaboration avec le responsable d'établissement et soumis au service des communes et à la DICS. Leurs remarques ont été intégrées au projet qui vous sera présenté lors de l'assemblée du 11 décembre 2017.

Le conseil communal vous propose d'adopter le règlement scolaire de la commune de La Brillaz. Il sera ensuite transmis à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour approbation.

6. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modification des statuts

L'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après : l'Association) a adopté les modifications des statuts de l'Association.

Une modification des statuts est rendue nécessaire suite à l'entrée en vigueur, au 1er août 2015, de la nouvelle loi scolaire. De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. Il est donc proposé de relever la limite d'endettement de 50 millions à 100 millions de francs. Enfin, le comité directeur a profité de cette modification, pour effectuer un toilettage du texte des statuts.

Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure au trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association.

Le message complet du comité directeur (18 pages), le tableau synoptique indiquant les changements ainsi que les nouveaux statuts sont disponibles sur le site internet de la commune (www.labrillaz.ch) ainsi que les modifications des statuts. Les documents papier peuvent être obtenus au guichet de l'administration communale ou par courriel (commune@labrillaz.ch).

Le conseil communal vous propose d'adopter les modifications des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

INFORMATIONS COMMUNALES

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL
dès le 1^{er} janvier 2018

<p>Syndic / Président du conseil communal et des assemblées communales / Relations publiques Communication (information communale, site internet) / Gestion du personnel communal Gestion des déchets Routes / Nouvelle mensuration</p>	<p>Daniel Terrapon 079 928 62 17 <i>d.terrapon@labrillaz.ch</i></p>
<p>Vice-syndic Administration / Archives / Informatique Finances : budget / comptes / gestion fortune / contentieux / planification financière Bibliothèque régionale d'Avry Police / Ordre public / Militaire / Protection civile / ORCOC</p>	<p>Claude Mettraux 079 456 28 38 <i>c.mettraux@labrillaz.ch</i></p>
<p>Evacuation des eaux / STEP / AESC Correction des eaux et endiguement Agriculture / Forêts / Parchets communaux</p>	<p>Thomas Chappuis 079 648 99 47 <i>t.chappuis@labrillaz.ch</i></p>
<p>Affaires sociales / Santé publique / Justice (curatelles avec le social) / SIPLP Cercle scolaire / Cycle d'orientation / AES</p>	<p>Beatrix Guillet 079 287 67 86 <i>b.guillet@labrillaz.ch</i></p>
<p>Cultes et culture / Conservatoire Petite enfance / Ecole maternelle Cimetière</p>	<p>Vanessa Joye-Safavi 079 787 34 33 <i>v.joye-safavi@labrillaz.ch</i></p>
<p>Aménagement du territoire / Constructions Protection de la nature Police du feu</p>	<p>Roland Kalberer 076 537 45 54 <i>r.kalberer@labrillaz.ch</i></p>
<p>Adduction d'eau / AESO Immeubles communaux / Parcs publics Service du feu</p>	<p>Michel Rey 079 574 69 37 <i>m.rey@labrillaz.ch</i></p>

Bienvenue à M. Nicolas Mathys

Depuis le 2 novembre 2017, un nouveau visage a rejoint le service de l'édilité. C'est celui de **Monsieur Nicolas Mathys** engagé pour occuper le poste laissé vacant par le départ de Christophe Guillaume. Employé agricole de profession, M. Nicolas Mathys a déjà œuvré dans un poste similaire et apporte de ce fait son savoir, sa compétence et son engagement pour notre commune.

Cessez-le-feu !

Le conseil communal tient à rappeler par ce message que l'élimination sauvage des déchets par le feu est strictement interdite.

L'élimination des déchets en plein air ou dans toute installation inappropriée pollue l'air et le sol. Les feux de déchets libèrent plus de substances nocives que la combustion en usine d'incinération où le traitement des fumées supprime la quasi-totalité des rejets polluants. Ces feux sont également strictement interdits en raison des nuisances qu'ils entraînent et des dégâts qu'ils provoquent au sol et à l'environnement.

Le conseil communal vous invite à faire bon accueil à ce message et ainsi contribuer au bien-être commun en apportant vos déchets recyclables aux déchetteries des villages.

Chut !

Les beaux jours que la saison estivale et ce bel été indien nous ont procurés ont permis à tout un chacun de passer du temps à l'extérieur. Force est de constater que l'on boive un verre sur une terrasse, à la buvette du FC, que l'on discute avec ses amis devant la porte de la salle polyvalente après une fête ou un entraînement, nous sommes tous confrontés au bruit, le nôtre et celui des autres. Tour à tour, nous sommes celui qui dérange ou celui qui est dérangé.

Le conseil communal a constaté une augmentation de plaintes liées au désagrément du bruit nocturne.

Le conseil communal est d'avis qu'il serait dommage que les belles ambiances que nous procurent nos fêtes villageoises et les nombreuses activités sportives et culturelles soient entachées par des réclamations et des sanctions pour cause de non-respect des règles de vie. Soyons bon voisin.

Protection des haies / Salage des routes

L'hiver approche et les flocons de neige vont bientôt tomber. Le salage des trottoirs et des routes est indispensable pour sécuriser la circulation des piétons et des véhicules. Lors de l'épandage du sel, les employés communaux font tout leur possible pour épargner le bord des haies le long des propriétés. Le conseil communal demande aux propriétaires de protéger les haies qui sont sujettes au giclement du sel.



Animation socio-culturelle

Dès janvier 2018, une nouvelle offre voit le jour au sein de la commune de La Brillaz par un service d'animation socio-culturelle. Le Buisson mobile est une structure itinérante qui proposera, dans un premier temps aux enfants des classes enfantines et primaires, diverses activités gratuites comme des jeux de sociétés, bricolage, création de cosmétiques naturels, atelier poterie, expression corporelle, etc.

Ces moments de rencontre et d'échange auront lieu un mercredi par mois en alternance dans les trois villages entre 14h et 16h. Durant cet horaire, les enfants sont laissés sous la responsabilité des animateurs et un goûter leur est offert. Des informations précises quant au genre d'activité et modalités de participation parviendront aux élèves par le biais de l'école, en temps voulu. Il est à noter que certaines activités nécessiteront une inscription préalable et que certaines pourront se dérouler en extérieur.

Les dates suivantes peuvent déjà être réservées :

Le 31 janvier à la salle Mora à Lentigny
Le 28 février à la salle des sociétés à Onnens
Le 28 mars à l'ancienne école de Lovens
Le 02 mai à la salle Mora à Lentigny
Le 30 mai à la salle des sociétés à Onnens
Le 27 juin à la salle Mora à Lentigny

Un budget de CHF 4'000.- a été alloué à ce projet qui, nous l'espérons, sollicitera votre enthousiasme et surtout, la participation de vos enfants.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Mme Vanessa Joye Safavi au 079 787 34 33.

Vanessa Joye Safavi, conseillère communale

Résultat de l'enquête des besoins en places d'accueil extrafamilial

Le 29 mars 2017, un questionnaire d'évaluation des besoins en place d'accueil extrafamilial a été adressé aux parents d'enfants de 0 à 12 ans résidant sur le territoire de la Commune de la Brillaz. Le 16 mai 2017, un courrier de relance a été renvoyé aux parents qui n'avaient pas encore répondu.

Nous vous présentons ci-dessous un bref résumé de ce rapport. Vous pouvez consulter le rapport sur le site internet de la commune ou en demander une copie à l'administration communale. Les chiffres présentés font état au 30 juin 2017.

Les résultats se basent sur **un taux de participation de 62.56% qui couvre 70.6% des enfants de la commune**. Nous pouvons dès lors relever l'excellente collaboration des citoyens pour la réalisation de cette étude.

D'une manière globale, la majorité des parents sont satisfaits du système de garde extrafamilial proposé par la commune et nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de ce constat. La commune de la Brillaz répond aux besoins de ses citoyens en matière d'accueil extrafamilial. Cependant, 7 enfants en âge préscolaire sont en attente d'une solution de garde supplémentaire. Ce chiffre ne peut qu'être interprété avec subjectivité ; d'une part, il peut sembler minime au vu du nombre d'enfants au total, et d'autre part, pour les parents concernés, il s'agit d'une réelle difficulté rencontrée à conjuguer vie de famille et vie professionnelle.

Selon les données recensées auprès de l'administration communale, 30 enfants sont placés dans 7 crèches différentes et 10 sont gardés par des assistantes parentales. Le nombre de crèches fréquentées et la distance de certaines par rapport à notre commune, nous laisse supposer que des solutions alternatives ont dû être trouvées par les parents pour pallier au manque de places d'accueil dans la région.

Les résultats de cette enquête ne nous permettent pas d'affirmer clairement qu'il manque une offre de garde pour les enfants en âge préscolaire et qu'il serait nécessaire de créer des places d'accueil. Néanmoins, ces résultats invitent le conseil communal à s'interroger sur sa volonté politique d'offrir une telle offre à ses citoyens.

L'école maternelle La Souris Verte a suscité de nombreux questionnements ces dernières années, notamment avec l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année infantile. La fréquentation actuelle, soit 63 enfants sur 8 demi-journées par semaine ainsi que les résultats de l'enquête confirment l'engouement de la population pour cette structure et nous encourageant vers sa pérennisation.

En termes d'accueil extrascolaire, nous constatons que l'offre répond à la demande actuelle pour les plages horaires durant les périodes scolaires. Toutefois, il reste à se demander si un accueil durant les vacances devrait être proposé.

A ce jour, le conseil communal poursuit l'étude de l'ouverture d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école d'Onnens et informera la population du résultat de ce travail en temps opportun.

Vanessa Joye Safavi, conseillère communale

Information sur l'eau potable 2017

Qualité microbiologique et chimique :

Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales.

Qualité chimique

La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de: 34.5° f, tenir compte de cette valeur pour le dosage des produits de lessive.

Sa dureté totale, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 32 et 37 degrés français, c'est-à-dire « dure ».

Appréciation	Dureté totale en °F	Dosage de poudre à lessive
très douce	0-7	- - -
douce	7-15	- -
moyennement dure	15-25	-
assez dure	25-32	+
dure	32-42	+ +
très dure	au-dessus de 42	+ + +

Nitrates

Sa teneur en nitrate est située entre 5mg/l et 17mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l.

Pour l'année 2017, les provenances des eaux livrées par l'AESO sont les suivantes:

Eaux de sources : 55%

Eaux de nappe : 45%

Autres caractéristiques

Goût : neutre, il n'y a plus de désinfection au chlore. Le seul traitement bactériologique est le passage dans un réacteur U.V. à titre préventif.

L'administration communale vous informe immédiatement au cas où des mesures particulières devaient être prises par le service des eaux.

Pour des questions techniques relatives au réseau de la commune de La Brillaz, vous pouvez prendre contact avec l'administration communale et pour le réseau de l'AESO avec M. Charly Page responsable technique. Des informations sont également disponibles sur le site internet : <http://www.aeso.ch/>

RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Ordures ménagères – Achat et pose de conteneurs type Molok.

En date du 12 décembre 2012, l'Assemblée communale a accepté un crédit de CHF 42'000.- pour l'achat et la pose de 6 conteneurs de type Molok. Ceci étant présenté comme la première étape d'un projet devisé pour un montant global de CHF 77'000.-

Les travaux de la première étape ayant démontré une sous-évaluation des besoins en rapport au volume des déchets ménagers produits dans la commune, le nombre de conteneurs a été revu à la hausse pour la réalisation de la seconde étape. C'est un deuxième crédit de CHF 70'000.- pour l'achat et la pose de 8 conteneurs supplémentaires, au lieu des 5 prévus initialement qui fut présenté aux citoyens et citoyennes lors de l'Assemblée communale du 25 mai 2015 et qui fut accepté à la quasi-unanimité.

Les travaux ont été réalisés comme prévu et l'efficacité de ces 14 « Moloks » en termes de salubrité n'est plus à démontrer. Le montant final des travaux est de CHF 103'385.40 soit CHF 8'614.60 (7,7%) en dessous de l'investissement de CHF 112'000.- consenti pour les deux étapes du projet.

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du vendredi 22 décembre 2017 à 11h00 au lundi 8 janvier 2018 à 9h00

D'autres fermetures pour l'année 2018, notamment les vacances estivales, vous seront communiquées ultérieurement.

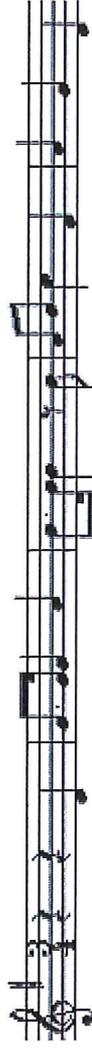


Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2018 ; qu'elle soit remplie de bonheur, convivialité et sourires.



INFORMATIONS GENERALES

Vente de sapins de Noël



Mon beau sapin, roi des forêts

Venez acheter votre sapin de Noël **ou commander**
Le samedi 16 décembre 2017 de 08h30 à 11h30
sur le parking de la salle polyvalente à Lentigny



Comme chaque année la société de jeunesse de Lentigny donne un coup de pouce pour la vente des sapins de Noël et se tient à votre disposition pour le choix de votre sapin. Les sapins vendus sont issus de notre région

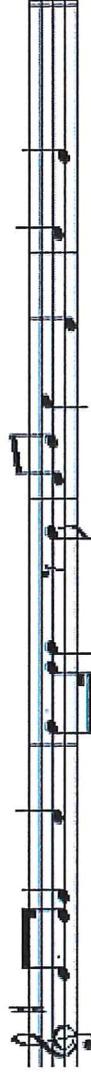


Cette année Pouce'Coupe-Paysagiste vous propose 2 variétés différentes (Nordmann et Pungens)

Vous pourrez choisir votre sapin sur place ou le commander. **Livré et récupéré à votre convenance et ceci gratuitement.**

Livraison possible depuis le 1^{er} décembre

Natel : 079 797 85 00 ou www.poucecoupe-paysagiste.ch



...tu garderas ta parure.



MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL

SAMEDI 16 DÉC. 2017 **DÈS 10H30**
SALLE POLYVALENTE DE LENTIGNY

Artisanat de la région jusqu'à 16h • Contes à 14h et 14h30 • Bar jusqu'à 18h30
Vente de sapins • Petite restauration • Animation musicale

L'Union des Sociétés de La Brillaz
vous attend nombreux et vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année !

La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
mercredi 15h - 19h30
samedi 9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

Noël et Nouvel-An, la bibliothèque sera **fermée**
du 26 décembre 2017 au 8 janvier 2018

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Né pour lire

Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois
de 10h à 11h



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h
Pour tous les enfants dès 4 ans
ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

A noter !

Le Samedi des Bibliothèques

10 mars 2018

à la Bibliothèque régionale d'Avry de 9h à 16h

« Ça va bouger ! »

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry

026 470 21 42

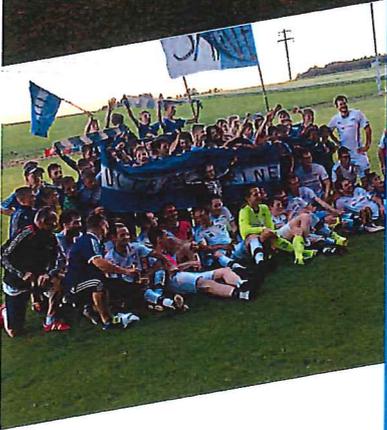
biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran



CAMIONS POUBELLE

GEVISIER

GESTION DE DECHETS
MARLY - VILLARS-SUR-GLANE - BULLE

SERVICE DE BENNES
0800 18 03 03

Le
FC Sarine-Ouest

organise un

SOUPER DE SOUTIEN
le 24 février 2018
à la salle polyvalente de Cottens

Menu

Apéritif offert dès 18h43

Fondue chinoise

CHF 75.- par pers.

Réservation

www.souperso2018.ch

079/611.65.03

**MOLLIET
LAUPER**

Electricité & Télécom



Animation
par Daniel Juillerat

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 37 27	079 466 52 36
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425 94 31

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Depuis le 15 mai 2017, Mme Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne généraliste, a ouvert son cabinet de soins infirmiers comme indépendante à Lovens. Les soins sont effectués sur prescription de votre médecin traitant (pansements, enseignements et éducation, suivis et contrôles de santé, injections, prise de sang et perfusions, préparation de semainiers, soins, etc.) Pour les habitants de La Brillaz, elle se déplace également à domicile aux mêmes conditions. Horaires : lundi – mercredi – vendredi de 8 h 00 à 18 h 00
Téléphone : 078 403 62 72 - Site internet : www.adh-soins.ch

